



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.30/AC.2/2001/4  
14 décembre 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

Comité de gestion de la Convention TIR de 1975  
(Trentième session, 22 et 23 février 2001,  
point 4 a) iii) de l'ordre du jour)

**ACTIVITÉS DE LA TIREXB**

**Séminaire régional TIR pour les pays d'Asie occidentale**

**Note du secrétariat TIR**

1. Conformément à leur mandat, le Comité de gestion TIR et le secrétariat TIR, en étroite collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Direction des douanes du Ministère jordanien des finances, ont organisé un séminaire régional TIR à Amman les 31 octobre et 1er novembre 2000. Ce séminaire a rassemblé une centaine d'experts et de fonctionnaires représentant 14 pays de la région de la CESAO ainsi que des organisations régionales et internationales, notamment l'Union internationale des transports routiers (IRU).
2. Dans la région de la CESAO, qui couvre l'Asie occidentale et le Moyen-Orient, les pays ci-après ont déjà ratifié la Convention TIR et utilisent le régime TIR : Jordanie, Liban, République arabe syrienne et Koweït. D'autres pays de la région ont déjà entrepris les démarches nécessaires pour ratifier la Convention ou ont fait part de leur intention d'adhérer au régime.
3. Le Séminaire était destiné aux hauts fonctionnaires chargés des politiques douanières et commerciales ainsi que des procédures de transit douanières. Pouvaient également y participer les représentants du secteur privé s'occupant de transport routier international, d'opérations de transit et de procédures douanières.

4. Les participants ont reçu des explications détaillées sur le fonctionnement du régime de transit douanier TIR. Une attention particulière a été accordée aux rôles et aux responsabilités des divers acteurs du régime TIR (pouvoirs publics, entrepreneurs de transport, associations nationales, compagnies d'assurance, l'IRU), au Comité de gestion TIR et à la Commission de contrôle TIR (TIRExB).
5. À l'issue du Séminaire, les participants ont adopté par consensus une recommandation, dont le texte est reproduit ci-après.
6. Le Comité de gestion souhaitera peut-être examiner les conclusions du séminaire et donner des orientations quant aux manifestations de cette nature qui pourraient éventuellement être organisées à l'avenir.

\* \* \*

## Séminaire régional TIR

Amman

(31 octobre et 1er novembre 2000)

### RECOMMANDATION

Les participants et experts des pays et des organisations internationales ci-après : Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Palestine, Qatar, République arabe syrienne, Turquie, Yémen, PNUD, CNUCED, CEE-ONU, CESA, IRU et Union arabe des transports terrestres,

Se félicitant de l'organisation du Séminaire régional TIR par le Comité de gestion TIR et le secrétariat TIR, en collaboration avec la CEE-ONU, la CESA et la Direction des douanes du Ministère des finances du Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie, et appréciant en particulier l'hospitalité accordée à tous les participants au Séminaire par la Direction des douanes du Ministère des finances du Royaume hachémite de Jordanie,

Soulignant que l'amélioration des conditions de transport, en particulier du transport international de marchandises par route, constitue un des facteurs essentiels au développement de la coopération entre les pays de la région et au développement économique en particulier,

Considérant que la simplification et l'harmonisation des formalités administratives visant à améliorer les procédures de passage des frontières pour le transport routier international, accompagnées de mesures de contrôle appropriées pour protéger les intérêts légitimes des pays de la région, contribueraient à cette amélioration,

Notant que ces éléments sont dûment traités dans la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR de 1975), laquelle a déjà été approuvée par 63 États Membres de l'Organisation des Nations Unies,

Notant également que plusieurs pays de la région, à savoir la Jordanie, le Liban, la République arabe syrienne et le Koweït, ont déjà adhéré à la Convention TIR,

#### RECOMMANDENT :

1. Que les pays de la région qui ne l'ont pas encore fait soient invités à étudier en détail les dispositions de la Convention TIR en vue d'adhérer à cet instrument et, partant, de promouvoir le transport routier international et le commerce au sein de la région ainsi qu'avec les pays d'Europe occidentale, centrale et orientale;
2. Que les pays de la région explorent la possibilité d'organiser, en tant que mesures de suivi au Séminaire régional TIR, des ateliers nationaux TIR afin de mettre tous les responsables gouvernementaux compétents et, le cas échéant, le secteur privé au courant des dispositions de la Convention TIR;

3. Que les pays de la région souhaitant adhérer à la Convention TIR, notamment :

a) Déposent leur instrument d'adhésion auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de dépositaire de la Convention, et

b) Favorisent, le cas échéant, la création d'associations nationales garantes et d'associations habilitées à délivrer les carnets TIR, qui devraient être affiliées à l'Union internationale des transports routiers (IRU) ou en devenir membres;

4. Que le secrétariat TIR, la CESAO et l'Union internationale des transports routiers (IRU) apportent leur concours aux pays de la région dans leurs efforts visant à étudier les dispositions de la Convention TIR ainsi que d'autres conventions pertinentes revêtant une importance pour la région compte tenu de l'accord de transit arabe, et, si nécessaire, qu'ils contribuent à l'application de ces conventions.

-----